

## ZOOM

## PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

## PREMIERS RÉSULTATS DE LA NOUVELLE STATISTIQUE DE L'OFS

par Romain Lanners, directeur du CSPS<sup>1</sup> À la fin du mois d'octobre, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié sa nouvelle statistique de la pédagogie spécialisée, très attendue, pour l'année scolaire 2017/2018. Cette modernisation comble une lacune importante, étant donné que l'ancienne statistique remontait au système de l'assurance-invalidité et n'était plus en mesure, depuis un certain temps déjà, de refléter correctement l'évolution vers «l'école pour tous» de ces dernières années. L'ancienne statistique indiquait toutefois déjà le taux de séparation, de sorte qu'on sait aujourd'hui qu'il a baissé de 5,2 % à 3,3 % ces quinze dernières années. Depuis 2004, le nombre d'élèves scolarisés dans une structure séparative est ainsi passé de 50 000 à 32 000, soit une diminution de 40 % (Lanners, 2018). Jusqu'ici, en revanche, on ne connaissait ni le nombre total des élèves bénéficiant de mesures renforcées ni celui des élèves à besoins éducatifs particuliers intégrés dans des classes ordinaires. La nouvelle statistique vient maintenant combler cette lacune. Outre les chiffres relatifs au personnel enseignant (spécialisé) et aux écoles (spécialisées), la nouvelle statistique de l'OFS comprend trois rubriques se rapportant aux élèves, à savoir la forme de scolarisation, l'adaptation du plan d'études et les mesures renforcées de pédagogie spécialisée.

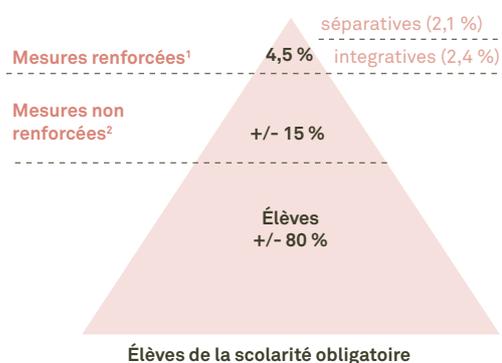
La nouvelle statistique distingue les domaines représentés dans le graphique 1, trois résultats attirant l'attention:

- À l'échelle suisse, le taux d'élèves en école spécialisée s'établit à 1,8 %. Durant l'année scolaire 2017/2018, 17 000 élèves fréquentaient une classe d'école spécialisée, soit une structure séparative ne relevant pas de l'école ordinaire. L'école ordinaire comporte cependant elle aussi des classes regroupant des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les classes spéciales, telles que les classes mixtes, étaient fréquentées par 0,8 % des élèves, chiffre auquel s'ajoutent les élèves des classes d'introduction (0,3 %) et des classes pour allophones (0,3 %). La classe d'introduction répartit le programme de la 3<sup>e</sup> année de scolarité<sup>2</sup> sur deux ans, et les élèves ne la fréquentent que durant une période limitée, ce qui est également le cas de la classe pour allophones.
- Pour 4,3 % des élèves, les objectifs individuels d'apprentissage étaient adaptés, ce qui peut s'appliquer à une ou plusieurs branches. De telles adaptations du plan d'études s'avèrent fréquentes dans les classes spéciales de l'école ordinaire (60 %), les classes pour allophones (66,5 %) et les classes d'école spécialisée (82,6 %). En revanche, 40 % des élèves des classes spéciales et 17,4 % de ceux des classes d'école spécialisée suivaient le plan d'études

ordinaire, ce qui amène à se demander quelles étaient les circonstances freinant dans ce cas l'intégration dans une classe ordinaire. La présente statistique ne permet pas de répondre à cette question.

- Durant l'année scolaire 2017/2018, 4,5 % des élèves de Suisse bénéficiaient, par décision cantonale, de mesures renforcées de pédagogie spécialisée (voir graphique 2). En ce qui concerne les mesures dites non renforcées (mesures ordinaires ou simples), bien qu'elles n'apparaissent pas dans la statistique, on peut estimer que plus ou moins 15 % des élèves avaient besoin de soutien de ce type.

Graphique 2 Pourcentage d'élèves bénéficiant de mesures renforcées



<sup>1</sup> Les mesures renforcées se caractérisent notamment par une longue durée, une intensité soutenue et/ou un niveau élevé de spécialisation des intervenants. Le droit à des mesures renforcées est établi au moyen d'une procédure d'évaluation individuelle.

<sup>2</sup> Les mesures non renforcées correspondent à un soutien ponctuel, limité dans le temps, du type logopédie, psychomotricité ou classe de soutien individualisé ou collectif.

La nouvelle statistique livre ainsi trois importantes valeurs de référence: le taux de séparation, ainsi que le taux d'élèves en école spécialisée, qui en fait partie, le taux d'élèves dont le plan d'études a été adapté et celui des élèves bénéficiant de mesures renforcées. Ces trois groupes peuvent coïncider, mais pas nécessairement. Les élèves bénéficiant de mesures renforcées sont en effet scolarisés dans des structures intégratives ou dans des structures séparatives, et ces dernières peuvent également compter des élèves suivant le plan d'études ordinaire. Ainsi modernisée, la statistique de la pédagogie spécialisée vient éclairer de multiples façons l'amélioration de l'intégration scolaire, démontrant que de plus en plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers vivent «l'école pour tous» comme une réalité quotidienne. Les données publiées à la fin du mois d'octobre seront enrichies en 2020 par des analyses cantonales.

| OFS (2019). *Statistique de la pédagogie spécialisée. Année scolaire 2017/18*. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/1961-1800>

| Lanners, R. (2018). Le concordat sur la pédagogie spécialisée souffle ses dix bougies. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 3, 49–55. <https://edudoc.ch/record/132372>

<sup>1</sup> Le CSPS est le Centre suisse de pédagogie spécialisée de Berne. Sur la base d'une convention de prestations avec la CDIP, il soutient les cantons dans l'application de leurs stratégies en matière de pédagogie spécialisée.

<sup>2</sup> La numérotation correspond aux années de scolarité obligatoire en Suisse (de 1 à 11) et inclut deux années d'école enfantine ou les deux premières années de cycle élémentaire.

Graphique 1 Domaines couverts par la statistique modernisée

École	École ordinaire		École spécialisée
	Classe ordinaire	Classe spéciale*	Classe de l'école spécialisée
Classes			
Plan d'études (PE)	PE régulier PE régulier sauf dans 1–2 branches PE régulier sauf dans 3 branches ou plus		
Mesures renforcées (MR)	Une partie des élèves bénéficie de mesures renforcées		Tous les élèves bénéficient de MR

\*Au sein des classes spéciales, on distingue

- les classes pour allophones,
- les classes d'introduction et
- les autres classes spéciales